

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 12/03/19

Présents :

- Mme AUGENDRE, Maire de Coulanges Lès Nevers
- Mme NAVARRE, conseillère municipale, adjointe à l'éducation
- Mmes BARDET , DUDRAGNE, ER RIFI , MADI OUSSENI et VERGUIN représentantes des parents d'élèves
- Mme GAUDIN, DDEN
- Mmes CLUZEAU, DE TRICAUD, MARCHON, MONIER, PERTHUIS, REULLON et ROCHE personnel enseignant

Absents excusés :

- Mme CHAUMEREUIL, IEN pré-élémentaire
- Mmes CHESNEAU, JACQUET SALMON et Mr VALLET représentants des parents d'élèves
- Les membres du RASED,
- Mmes ASSELIN et RABOISSON, ATSEM.

Effectifs

PS/MS	MS/GS	CP/CE2	CE1	CE2/CM1	CM1/CM2
9 PS/ 9MS	5MS/17GS	18CP/5CE2	23 CE1	7 CE2/ 15CM1	5CM1 19 CM2
Total 18 élèves	Total 22 élèves	Total 23 élèves	Total 23 élèves	Total 22 élèves	Total 24 élèves

L'effectif total de l'école est **de 132 élèves**.

- ➔ 3 départs en perspective + les 19 CM2
- ➔ Pour l'accueil des TPS, aucune décision avant les directives officielles de l'éducation nationale.

Projets

- **site école**

Depuis les vacances d'hiver un site d'école a été ouvert à l'adresse suivante :

<http://ele-coulanges-les-saules-58.ec.ac-dijon.fr/>

Ce site est un complément à scolnet. Les informations peuvent être permanentes. Il présente l'école, donne des informations sur les projets, les sorties...

Vous pourrez y trouver les compte-rendus de conseil d'école, les menus....Mais aussi les exposés, des textes écrits par les élèves, les poésies, des jeux, des compte-rendus de sorties....des idées de lectures, de sorties, de films données par les élèves. Le site est accessible par tous depuis internet, il ne contiendra donc pas de photographies d'élèves.

Le site est neuf pour l'instant il y a peu de choses, il sera complété au fur et à mesure de l'année. Le but étant que les élèves du CE1 au CM2 se l'approprient.

- ➔ Question parent : absence du « https » dans l'adresse URL donc est-ce bien sécurisé ?
- ➔ Réponse : il s'agit de la plate-forme du site de l'éducation nationale donc il est certainement protégé.

- **Projet Chorale :**

Cette année l'école de Saules participe à un projet d'éducation artistique et culturelle qui a pour objectif la création d'une chorale et de paysages sonores.

Ce projet a été mis en place en partenariat avec la structure culturelle RESO-EPCC de la Nièvre et il est financé par une subvention du conseil départemental, par une subvention du Rectorat de Dijon et une petite partie (300€) est financée par la COOP de l'école.

Dans le cadre de ce projet, une musicienne intervenante, Elisabeth Chauchat, vient toutes les semaines à l'école pour travailler avec toutes les classes de la petite section au CM2.

Le thème « des couleurs » a été choisi. Il sera le fil rouge du projet et permettra de faire le lien avec les arts plastiques.

Afin de pouvoir restituer le travail qui aura été fait un concert de la chorale de notre école aura lieu le jeudi 27 juin 2019 à 18h30 à l'espace des saules

- **Classe découverte**

2 classes : 41 enfants au maximum
Lieu d'hébergement Domaine de l'Espérance à Dampierre sous Bouhy
Départ mer 15 mai : arrêt au lac du Bourdon (randonnée)
16/05 journée à Guédelon
17/05 matinée atelier mesures médiévales
Sur le retour, :arrêt à la carrière d'Aubigny (visite des grottes et atelier taille de pierre)

Parents inquiets par rapport au nombre d'accompagnants (qu'ils ne soient pas assez). Il y aura 5 adultes + 2 animateurs sur place : en règle par rapport à la législation.

- **Educonnect**

L'éducation nationale met à la disposition des parents d'élèves un ensemble de services pédagogiques et administratifs accessibles **sur le site educonnect**.

C'est à partir de ce site que **les parents pourront, dorénavant, avoir accès au livret de leur enfant** .

Chaque parent d'élèves de l'élémentaire a été destinataire au cours du mois de février 2019 d'une lettre leur expliquant les étapes à suivre pour s'inscrire ainsi que de leur identifiant et de leur mot de passe.

A ce jour très peu de parents se sont inscrits or il est important de le faire car ce sera le moyen de diffusion des futurs livrets.

Si certains représentants n'avaient pas accès à internet ou s'ils avaient des difficultés pour créer leur compte, ils ne doivent pas hésiter à contacter l'école pour que nous puissions les aider.

Rappel à destination des parents prévu courant avril.

Bilan et calendrier des sorties culturelles et sportives.

Les rencontres prévues au calendrier ont eu lieu sauf la rencontre activité gymnique qui a été annulée à cause du temps.

Par contre un spectacle a été ajouté : les élèves de CP-CE2 (ce2 Mme Roche et Mme Detricaud) ont assisté au spectacle « Dans mon sac à sons » le 24 janvier.

A noter des nouvelles dates :

2 avril sortie USEP jeux d'adresse pour les classes de maternelle

Participation au rallye mémoire organisé par la Fol pour la classe de madame Cluzeau le 27 mai. Lors de cette journée, les enfants auront la chance de découvrir l'exposition Anne Franck.

Ainsi que des changements de date :

La randonnée pour la classe de Madame De Tricaud aura lieu le 12 avril au lieu du 11 avril (la date du 11 avril est maintenue pour la classe de Madame Cluzeau)

La rencontre USEP prévue le 10 mai pour les PS-MS est repoussée au 17 mai.

La fête de l'école aura lieu le vendredi 14 juin. Une première réunion d'organisation aura lieu durant la première quinzaine de mai.

Le mercredi 26 juin aura lieu la sortie « P'Tit RAid » organisée à l'occasion des 80 ans de L'USEP, pour les élèves de la PS au CM2 qui se sont inscrits en début d'année. Cette sortie aura lieu sur le site de Saint Brisson.

CM2 : visite du collège prévue courant mai.

Bilan des trésoreries:

Solde au 01-03-2019 : 6 767,14 euros

(5887,14 euros sur le compte crédit agricole et 880 euros sur le compte la poste.)

Participations familiales à la coopérative scolaire: 903,8 euros

Spectacle:concert pédagogique 110 euros .

Ecole et cinéma:115 euros et il reste un visionnage.

Chocolats : bénéfice de 404,16 euros

Dons UNICEF : 355 euros

Acompte classe découverte : 2029,5 euros (reste à payer pour la coopérative scolaire 2775,5 euros, que les ventes de gâteaux et grilles nous aideront à payer).

→ Question : les enfants de la garderie peuvent-ils être accompagnés par un adulte pour acheter des gâteaux ? Réponse : Les maîtresses les accompagneront avant d'aller à la garderie.

Projet PEAC : on a reçu une subvention du rectorat de 1375 euros et la coopérative scolaire aura à payer 300 euros.

Solde USEP au 11/03/19 : 1469,82 euros en banque 10 euros en caisse

principales dépenses : adhésions USEP 1212,50 euros transports : 320,34 euros

principales recettes : participations familles : 612,80 euros ; photos : 566,20 euros ; reversements USEP : 190,30 euros

Madame Le Maire relève qu'il n'est pas mentionné la subvention mairie.

Réponse : C'est un relevé au 11/03/19 et la subvention mairie n'est versé qu'en juin.

Travaux et investissements

Est-il toujours prévu de baisser le plafond de la classe Maternelle ?

Un devis a été validé et les travaux seront fait cet été. Les travaux sont plus compliqués que pour les autres salles donc ça ne peut pas être les services techniques de la commune qui s'en chargent.

Signalements : le robinet qui fuit, la sonnette qui dysfonctionne, un toilette qui se dévisse.

Il y a eu des demandes de devis pour l'installation d'un visiophone.

Questions diverses :

Questions des représentants à l'équipe enseignante

- ◆ Nous avons vu qu'une vente de gâteaux allait se tenir tous les vendredis afin de permettre le financement de projets pour l'école. Cette vente de gâteau aura lieu également le jour de la fête du printemps, lors de laquelle les parents sont rassemblés plus nombreux et plus longtemps sur l'école. Peut être faudrait-il profiter de l'occasion pour faire plus de gâteaux et proposer la vente de café?

Comme vous avez pu le voir, nous avons annulé la vente de gâteaux ce jour là. Des cafés seront offerts aux parents mais un chapeau sera mis à disposition.

- ◆ L'école nous avait fait part de ses problèmes de connexion internet, la fibre se déployant à Coulanges peut-être serait-ce une solution au problème?

Nous avons en effet eu des problèmes mais qui ont fini par être résolus. Depuis internet fonctionne plutôt bien mais nous pouvons penser, qu'en effet, la fibre permettra une connexion plus optimale.

Questions des représentants à la mairie

- ◆ Tarif de la cantine : nous aimerions avoir la décomposition de ce tarif, en effet beaucoup de parents d'élèves trouvent le tarif de la cantine élevé et aimerait connaître ses modalités de calcul. De plus, et en fonction de la décomposition du tarif, serait-il possible d'avoir une participation de la mairie pour les repas ?

→ *Il est difficile de faire une décomposition. De plus, le tarif est déjà adapté au budget des familles. Il faut se référer aux trois quotients différents (détaillés dans le règlement fourni en début d'année). La mairie prend en charge le coût du personnel et le temps intermédiaire) La mairie paie 4,85 euros par repas pour un enfant de l'école élémentaire et 4,64€ pour un enfant de maternelle. Environ 23 000 euros sont à la charge de la commune par an. Les parents ne paient pas la totalité du repas tel qu'il est facturé à la mairie., une partie est prise en charge par la commune*

→ *Le tarif n'a pas augmenté depuis 5 /6 ans.*

- ◆ Il nous a été rapporté que la propreté de la garderie et notamment celle du mercredi matin semblait négligée. Quand est-il du nettoyage de ces espaces ?
- ➔ *Une société se charge maintenant de faire le ménage. Il a effectivement été rapporté à la mairie que le ménage à la garderie était négligé. Le nettoyage des garderies serait plutôt à la charge des agents communaux. Certains agents ont également été malades ces derniers temps, il a fallu les remplacer. Certains agents qui font le ménage, ont du être affectés pour aider à l'encadrement des enfants.*

Madame Cluzeau précise qu'il n'y aucun souci pour le nettoyage des salles de classe.

- ◆ Suite à la réfection du parking de l'école, peut être serait-il judicieux d'écrire une petite note aux parents d'élèves sur le rappel de la bonne utilisation de celui-ci, ainsi que de la dangerosité de se garer sur le dos d'âne juste devant l'école coupant toute visibilité.
- ➔ *Ce n'est pas le rôle de la mairie. Les représentants de parents s'en chargeront.*
- ◆ Une des boîtes aux lettres devant l'école est destinée aux courriers mairie, celle-ci est-elle toujours fonctionnelle ? Si tel est le cas serait-il possible de matérialiser clairement sa fonction ?
- ➔ *Oui, elle est toujours fonctionnelle et opérationnelle. La mairie va se charger de refaire l'étiquette qui s'est effacée.*
- ◆ Les racines des arbres de l'école maternelle posent énormément de problèmes pour tout le monde, en particulier aux enfants eux-même se prenant régulièrement les pieds dedans. Compte tenu de la dangerosité de ces racines, serait-il possible d'envisager une action pour remédier à ce problème? Par exemple par la mise en place d'un coffrage autour des arbres (solution préservant les arbres tout en étant assez efficace pour ne pas remblayer régulièrement).
- ➔ *Le directeur des contrôles techniques a étudié la question. Il propose de faire un renfort de matières végétales.*

Madame Monier précise que les racines se trouvent dans un endroit qui n'est pas destiné aux passages et que pour l'accès à l'école il y a un chemin prévu et en état.

Fin : 20h00